SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 14 décembre 2020** de **19 h 30** à **21 h 20** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

(Séance tenue sans public, avec distanciation physique)

2020-12-14

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Suzanne Chapados greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général et Jacques Berthelot trésorier.

242.12-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

--- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux au 14 décembre 2020

02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

a) Comptes à payer au 30 novembre 2020

b) Financement temporaire — Immeuble caserne incendie

06. POLITIQUE FAMILIALE

07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021

b) Adoption du calendrier 2021 des séances du conseil

c) Ressources humaines Lambert — Octroi de contrat (Poste de greffier & Étude de la structure organisationnelle administrative)

d) Redressement des infrastructures routières de la municipalité (PAVL) — Groupe Michel Leclerc — Décompte progressif n°2

e) Achat d'outils de désincarcération

f) Projet MEMENTO urgence — Renouvellement de contrat de service (2021-2022-2023)

g) Entente — Fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et application des règlementations concernant les chiens (OAA Espoir câlin)

h) Protocole d'entente — Mise à niveau du bâtiment situé au 500 Grande Allée Ouest — Refuge pour animaux domestiques

i) Parc hivernage à bateaux — Demande d'aide financière — Délégation de responsabilité à la CDE de Grande-Rivière

j) Appui au projet de création du Club des astronomes amateurs de la Gaspésie (CAAG)

k) Renouvellement d'adhésion 2021 — Culture Gaspésie

l) Renouvellement d'adhésion 2020-2021 — Tourisme & Commerce Rocher-Percé

m) Diffusion de l'annonce publicitaire de la Ville dans le feuillet paroissial pour l'année 2021

n) TVCG-R – Demande de commandite 2021
o) Vœux de Noël — Radio CHNC FM
p) Demandes de dons
q) Proclamation — Municipalité alliée contre la violence conjugale

2020-12-14 **12. URBANISME**

a) Adoption du second projet de règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière

13. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
14. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

--- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 14 DÉCEMBRE 2020

La greffière procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires au 14 décembre 2020, complétées et déposées dans les délais impartis, par Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Gino Cyr, Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin, le tout suivant l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Un relevé est dûment transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et lesdits documents sont versés aux archives de la Ville.

243.12-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 2020 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 9 novembre et 9 décembre 2020 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 9 novembre 2020, avec dispense de lecture.
- Résumé de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

244.12-20 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-12-14 QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 novembre 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 272 681,59 $.

Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

245.12-20 FINANCEMENT TEMPORAIRE — IMMEUBLE CASERNE INCENDIE

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière doit faire l'acquisition de l'immeuble situé au 139 rue du Parc à Grande-Rivière pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité est en attente de l'approbation du règlement d'emprunt V-706/09-20 auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation au montant de 625 000 $;

ATTENDU que la municipalité désire réaliser la transaction dès que cette approbation sera obtenue du MAMH;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien quant à l'obtention d'un financement temporaire au montant de six cent vingt-cinq mille dollars (625 000 $) relativement à l'acquisition de l'immeuble situé au 139 rue du Parc à Grande-Rivière, l'échéance de ce financement étant fixée au 30 juin 2021;

QUE : Cet emprunt soit sous forme de contrat de prêt à demande dont les déboursements et remboursements seront sur avis écrit de la Municipalité;

QUE : Le maire ou le maire suppléant **et** le trésorier ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

246.12-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

Le conseiller **Denis Beaudin** fait le dépôt du projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021, et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil un règlement à cet effet sera adopté.

247.12-20 ADOPTION DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2020-12-14 **EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 soit adopté.

Ces séances se tiendront le deuxième lundi de chaque mois, sauf exception, et débuteront à 19 h 30 les :

11 janvier	12 avril	12 juillet	* 4 octobre
8 février	10 mai	9 août	* 15 novembre
8 mars	14 juin	13 septembre	13 décembre

(* 1er lundi d'octobre en raison des élections municipales)
(* 3e lundi de novembre en raison des élections municipales)

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière.

248.12-20 RESSOURCES HUMAINES LAMBERT — OCTROI DE CONTRAT (POSTE DE GREFFIER & ÉTUDE DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADMINISTRATIVE)

ATTENDU que le processus de dotation du poste de greffier s'est déroulé en novembre dernier;

ATTENDU qu'au final, aucune recommandation du comité de sélection n'a pu être émise étant donné le désistement de la candidate retenue;

ATTENDU qu'une deuxième offre pour combler ce poste se doit d'être mise en place;

ATTENDU que le directeur général a contacté les « Ressources Humaines Lambert » pour ce faire;

ATTENDU que d'autre part, l'offre de services des « Ressources Humaines Lambert » présentée comprenait un deuxième volet d'accompagnement professionnel pour l'étude de la structure organisationnelle administrative de la Ville;

ATTENDU que l'offre proposée à cet effet est au montant de 7 040 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte la seconde proposition faite par « Ressources Humaines Lambert » dans le processus de dotation du poste de greffier, au montant de 5 360 $;

QUE : Le conseil municipal accepte la proposition faite par « Ressources Humaines Lambert » de New Richmond au montant de 7 040 $ et lui octroie le contrat d'accompagnement professionnel pour l'étude de la structure organisationnelle administrative de la Ville.

2020-12-14

249.12-20 REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ (PAVL) — GROUPE MICHEL LECLERC — DÉCOMPTE PROGRESSIF N°2

ATTENDU que, relativement aux travaux de redressement des infrastructures routières de la municipalité (PAVL), la firme Tetra Tech QI Inc. recommande à la Ville de Grande-Rivière de procéder au paiement du décompte progressif n°2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 968 048,01 $ à Groupe Michel Leclerc inc. (Réalisation des travaux au 30-10-2020).

250.12-20 ACHAT D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU qu'à l'automne 2020, deux compagnies offraient une démonstration de leur ensemble d'outils de désincarcération aux différents services de sécurité incendie de la région;

ATTENDU que la démonstration de Boivin & Gauvin a répondu à l'intérêt de notre service incendie à l'égard d'un éventuel achat d'outils de ce genre;

ATTENDU qu'une proposition pour l'achat de ces outils a été transmise en date du 26 octobre 2020 au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Ville d'acquérir ces équipements et que le fournisseur accepte que le paiement lui soit versé en 2021;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte l'offre déposée par la compagnie Boivin & Gauvin au montant de 43 075,38 $ pour l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération pour son service de sécurité incendie;

QUE : Le trésorier soit autorisé à inscrire ce montant à la programmation triennale en immobilisations pour 2021.

251.12-20 **PROJET MEMENTO URGENCE — RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SERVICE (2021-2022-2023)**

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-12-14 QUE : Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de service d'alerte aux citoyens proposé par monsieur Samuel Dubé au coût annuel de 3320 $ par année, coût partagé équitablement entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé;

QUE : Les coûts de l'application MEMENTO URGENCE pour Grande-Rivière s'élevant à 664 $ par année, le conseil accepte ce renouvellement pour une période de trois (3) ans, soit de 2021 à 2023 inclusivement.

252.12-20 **ENTENTE — FOURNITURE DE SERVICES DE REFUGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES ET APPLICATION DES RÈGLEMENTATIONS CONCERNANT LES CHIENS (OAA ESPOIR CÂLIN)**

CONSIDÉRANT l'offre de services pour le contrôle, la protection et le bien-être des animaux domestiques offerte par OAA Espoir câlin;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités de la MRC du Rocher-Percé ont l'opportunité de convenir d'une entente avec OAA Espoir câlin à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente offerte par OAA Espoir câlin et relative à la fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et l'application des règlementations municipales concernant les chiens.

253.12-20 **PROTOCOLE D'ENTENTE — MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT SITUÉ AU 500 GRANDE ALLÉE OUEST — REFUGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a proposé de fournir un bâtiment adéquat et conforme à OAA Espoir câlin destiné aux opérations quotidiennes d'un refuge pour animaux domestiques;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation des travaux de rénovation du bâtiment situé au 500 Grande Allée Ouest a été effectuée et que le coût est estimé à 196 000 $;

CONSIDÉRANT que la MRC accorde à la Ville de Grande-Rivière une aide financière maximale non remboursable de 200 000 $ pour le financement de ces rénovations;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente se doit d'intervenir entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de cette somme, qui permettra d'effectuer les rénovations nécessaires au bâtiment susmentionné pour accueillir OAA Espoir câlin.

254.12-20 **PARC HIVERNAGE À BATEAUX — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ À LA CDE DE GRANDE-RIVIÈRE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

2020-12-14 et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : Aux fins d'émettre toute demande d'aide financière dans le cadre du projet de parc d'hivernage à bateaux, le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière délègue ces responsabilités à la Corporation de Développement Économique (CDE) de Grande-Rivière.

255.12-20 **APPUI AU PROJET DE CRÉATION DU CLUB DES ASTRONOMES AMATEURS DE LA GASPÉSIE (CAAG)**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière a pris connaissance de la proposition visant la création d'un club d'astronomie amateur en Gaspésie ainsi que la création d'un observatoire;

CONSIDÉRANT que cette offre de loisir scientifique contribuera au développement socio-économique de notre ville et notre région;

CONSIDÉRANT l'éventualité qui serait offerte au comité des loisirs de la Ville de Grande-Rivière d'organiser des soirées d'observation astronomique;

CONSIDÉRANT qu'un observatoire astronomique devrait être construit dans la MRC du Rocher Percé et ouvert au public en général;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans l'offre d'activités et d'attraits de la Ville de Grande-Rivière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière confirme son appui à l'initiative du Club des astronomes amateurs de la Gaspésie quant à la création d'un club d'astronomie amateur en Gaspésie ainsi que la création d'un observatoire, conformément à la description du projet qui a été transmise.

256.12-20 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2021 — CULTURE GASPÉSIE**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion à Culture Gaspésie pour l'année 2021 au coût de 90 $.

257.12-20 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020-2021 — TOURISME & COMMERCE ROCHER-PERCÉ**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte de renouveler son adhésion 2020-2021 à Tourisme et Commerce du Rocher-Percé au coût de 500 $.

258.12-20 **DIFFUSION DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DE LA VILLE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR L'ANNÉE 2021**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-12-14 QUE : Le conseil municipal accepte qu'un montant de 250$ soit accordé à la Fabrique de Grande-Rivière incluant l'impression de l'annonce publicitaire de la Ville dans les 300 feuillets paroissiaux qui paraîtront hebdomadairement en 2021.

259.12-20 **TVCG-R — DEMANDE DE COMMANDITE 2021**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte la proposition de collaboration au plan de commandite présenté par TVCG-R au montant de 5 420 $ plus taxes;

QUE : Le directeur général de la Ville soit mandaté à signer l'entente de commandite 2021 avec TVCG-R.

260.12-20 **VŒUX DE NOËL — RADIO CHNC FM**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de verser un montant de 190$ à Radio CHNC FM pour la diffusion des vœux de Noël (soit 10 diffusions de 30 secondes).

261.12-20 **DEMANDES DE DONS**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 100 $:

La Grande Guignolée du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé ..... 50 $
Jeunesse, J'écoute ..... 50 $

262.12-20 **PROCLAMATION — MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

2020-12-14 **ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

DE PROCLAMER Grande-Rivière municipalité alliée contre la violence conjugale.

URBANISME

263.12-20 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-015/10-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE (OAA ESPOIR CÂLIN)**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière est entré en vigueur le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le premier projet de règlement numéro U-015/10-20;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer pendant la consultation écrite tenue jusqu'au 11 décembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière », qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».

<u>ARTICLE</u> 3 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

L'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications » qui fait partie intégrante du règlement de zonage numéro U-006/03-19 est modifiée de la façon suivante :

- La grille des spécifications pour la zone Industrielle I-5 est modifiée en ajoutant « fourrière et refuge pour animaux » à usage spécifiquement autorisé de la section : usages particuliers.

2020-12-14 Le tout tel qu'apparaissant à l'ANNEXE I, faisant partie intégrante du présent règlement.

<u>ARTICLE</u> 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

264.12-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Suzanne Chapados, Greffière